



CA du Pays de Saint Malo Agglomération (Siren : 243500782)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Cancale
Arrondissement	Saint-Malo
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	22/12/2000
Date d'effet	01/01/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Claude RENOULT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	6, rue de la Ville Jégu
Numéro et libellé dans la voie	BP 11
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	35260 CANCALE
Téléphone	02 23 15 10 85
Fax	02 23 15 10 86
Courriel	accueil@stmalo-agglomeration.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	84 975
-----------------------------	--------

Densité moyenne	347,47
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 18

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
35	Cancale (213500499)	5 233
35	Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine (213500705)	1 705
35	Hirel (213501323)	1 416
35	La Fresnais (213501166)	2 588
35	La Gouesnière (213501224)	1 888
35	La Ville-ès-Nonais (213503584)	1 216
35	Le Tronchet (213503626)	1 163
35	Lillemer (213501539)	361
35	Miniac-Morvan (213501794)	3 952
35	Plerguer (213502248)	2 708
35	Saint-Benoît-des-Ondes (213502552)	1 034
35	Saint-Coulomb (213502636)	2 758
35	Saint-Guinoux (213502792)	1 228
35	Saint-Jouan-des-Guérets (213502842)	2 694
35	Saint-Malo (213502883)	47 528
35	Saint-Méloir-des-Ondes (213502990)	4 130
35	Saint-Père-Marc-en-Poulet (213503063)	2 426
35	Saint-Suliac (213503147)	947

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 39

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) *Compétence eau au 1er janvier 2018 * Contruction et gestion d'un réseau en eau de mer, entre la ZAC Atalante et la Rance, desservant le Grand Aquarium de Saint-Malo * Contruction et gestion d'un ouvrage d'alimentation en eau de mer à partir de la Varde
- Assainissement collectif au 1er janvier 2018
- Assainissement non collectif au 1er janvier 2018
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales

* Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie Etudes d'environnement, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores. * Préservation du bocage dans le cadre du programme Breizh Bocage * Lutte contre le développement du frelon asiatique * Animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (item 12 de l'article L.211-7 I du code de l'environnement) au 1er janvier 2018

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

Construction, aménagement d'équipements d'intérêt communautaire destinés à favoriser le développement des services de proximité rendus aux familles et aux personnes. Participation au financement d'équipements structurants dans ce domaine.

- Action sociale

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale et des dispositifs de développement préventif de la délinquance que programme les actions définies dans le contrat de ville

- Contrat local de sécurité transports

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, créative, portuaire, ou aéroportuaire, politique d'accueil de commerce, soutien aux activités commerciales, portuaire ou aéroportuaire

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

Appui à l'enseignement supérieur et recherche * Soutien aux projets et aux actions de développement et de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche et soutien à la vie étudiante * Réalisation et/ou participation à des études liées à l'enseignement supérieur et la recherche * Mise à dispositions de moyens

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Schéma de cohérence territoriale et schémas de secteur.

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

études, création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

- Constitution de réserves foncières

constitution de réserves foncières permettant notamment la protection et la mise en valeur de l'environnement et de zones d'aménagement différé.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

organisation des transports urbains.

- Transport scolaire

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Plans de déplacement urbains

- Etudes et programmation

études d'urbanisme et d'aménagement.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

* Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire. Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire. * Voirie en dehors du territoire communautaire : Réalisation, gestion et entretien des voies d'accès dont la fonction principale est la desserte d'une zone communautaire, y compris si cette voie est située hors du territoire communautaire à condition dans cette dernière hypothèse que l'intervention de l'EPCI ne soit pas possible dans des conditions similaires sur son territoire et que la collectivité propriétaire de la voie donne son accord.

- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme * Accompagnement des démarches de qualité, la labellisation et les classements

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE Programme local de l'habitat.

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

Politique du logement, notamment du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti

amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Missions de prestations de services : Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention entre la communauté d'agglomération et les communes concernées, la communauté d'agglomération pourra exercer pour le compte d'une ou plusieurs communes (membres ou extérieures) toutes études, missions ou prestations de service. Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par la convention visée ci-dessus. *

Participation (ou organisation), en complément éventuel des autres collectivités locales, à de grands événements concourant à la promotion du territoire de la communauté d'agglomération. * Financement du contingent SDIS *

Création aménagement et gestion des infrastructures d'accès à la mer d'intérêt communautaires suivants : - Port Picain à Cancale. - Plage du Pont à Saint-Malo. - Quai de Rance à Saint-Suliac. * Création, aménagement, gestion et animation d'un Relais Assistants Maternels (RAM)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
35	PETR du Pays de Saint-Malo (200051027)		176 582
22	SM de portage du Sage Rance-Frémer Baie de Beausseis (200016103)	SM ouvert	962 081
35	SM "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	3 418 194
35	Syndicat des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) (200078962)	SM fermé	71 095

22	SM des déchets des Pays de la Rance et de la Baie (252203195)	SM fermé	300 341
----	---	----------	---------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)